

Amorir bon
Publication
Ministère de la Municipalité
Ministère de l'Environnement

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DES AFFAIRES LOCALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT
COMMUNE DE SOUSSE



**ETUDE TECHNIQUE DES PROJETS DE CONSTRUCTION
ET DE MODERNISATION DE VOIRIE A LA VILLE DE SOUSSE
PROGRAMME PARTICIPATIF 2020**

**PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET
SOCIAL (PGES)**

Edition définitive-Septembre 2021

**PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PGES) DU
PROJET DE CONSTRUCTION ET RENOVATION DES VOIRIES DANS LA VILLE
DE SOUSSE**

Projet :	Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- programme participatif de l'année 2020
Maitre d'ouvrage :	Commune de Sousse
PAI :	2020
Financé par :	Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales CPSCCL
Etabli par :	Bureau d'étude et pilotage BEP
Edition :	Juillet 2021

LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU PGES

MAITRISE D'OUVRAGE- Municipalité de Sousse

Dr Mohamed Ikbel Khaled	Président de la municipalité de Sousse
Moez NAIJA	Directeur Technique général
Ramzi BEN HASSINE	Responsable du service de la voirie- Ingénieur chef de projet

MAITRISE D'OEUVRE- Bureau d'études BEP

Nesrine LABIDI	Environnementaliste
Nouri BOUHLEL	Ingénieur Gérant bureau d'étude
Amine CHARGUI	Ingénieur chef de projet



LISTE DES ABRÉVIATIONS :

ANGed	Agence Nationale de Gestion des Déchets
ANPE	Agence Nationale de Protection de l'Environnement
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CPSCCL	Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales
CRDA	Commissariat Régional de Développement Agricole
EIE	Etude d'Impact sur l'Environnement
INM	Institut National de la Météorologie
INP	Institut National du Patrimoine
MEDD	Ministère de l'Environnement
MEHAT	Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire
ONAS	Office National de l'Assainissement
PAU	Plan d'Aménagement Urbain
PF	Point Focal
PGE	Plan de Gestion Environnementale
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
SONEDE	Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux
STEG	Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz
Tdr	Termes de référence

Table of Contents

Résumé de l'étude :	4
I. Description du projet :	5
1. Cadre du projet :	5
II. Description de l'état initial des zones d'intervention et de leurs environnements :	24
1. Situation générale des zones d'interventions :	24
III. DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES :	28
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX :	33
I. Les impacts positifs générés par le projet :	33
II. Les impacts négatifs générés par le projet :	34
III. Les impacts durant la phase d'installation et de préparation du site du projet :	35
1. Les impacts durant la phase de terrassements et la réalisation des travaux :	35
a Impacts sur le milieu socio-économique :	35
b Impacts de la poussière :	36
c Impacts du bruit :	36
d Impacts des déchets de chantier :	37
e Impacts liés aux travaux de corps de chaussée :	37
2. Les impacts durant la phase d'exploitation du projet :	37
IV. Les mesures d'atténuation préconisées :	38
PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	43
I. Plan d'atténuation des impacts en phase de chantier :	44
1. Plan d'atténuation en phase de conception du projet :	44
2. Plan d'atténuation pendant la phase de pré-construction :	44
3. Plan d'atténuation dans la phase de chantier :	45
4. Plan d'atténuation pendant la phase d'exploitation :	52
II. PLAN DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL :	53
III. PLAN DE RENFORCEMENT DE CAPACITES :	56
ANNEXE 1	57
ANNEXE 2	63
Listes de vérification pour le tri des projets	66

Résumé de l'étude :

Dans le cadre du projet de l'aménagement des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020, la commune a confié au bureau d'étude BEP la mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental et social.

Ce plan de gestion environnementale et social vise à :

- Détailler les impacts environnementaux et sociaux du projet.
- Détailler les mesures d'atténuation préconisées
- L'établissement des mesures d'atténuation de ces impacts au cours des différentes phases du projet
- Etablir un plan de suivi environnemental.

Cette étude est complétée par une consultation publique établie au siège de la commune de Sousse en date de 13 mars 2021 afin de présenter le plan de gestion environnemental et social du projet par le consultant en présence des habitants des zones d'intervention, de la société civile tunisienne et des différents intervenants (ONAS, STEG, SONEDE...).

Le résumé de cette consultation publique (rapport, images et PV) sera présenté en annexe du présent rapport.

I. Description du projet :

1. Cadre du projet :

Le projet de voiries dans la ville de Sousse entre dans le cadre d'une politique nationale et locale qui a pour objectif l'amélioration des conditions de vie et de l'habitat des populations des villes.

La commune de Sousse assurera la réalisation du projet rentrant dans le cadre de son PAI 2020. Le projet est financé par un prêt de la Caisse des Prêt et de Soutien aux Collectivités Locales ; CPSCL, et un fonds propre sur le budget de la commune au titre de l'année 2021.

a) Objectif du projet :

Le projet de construction et de rénovation des voiries dans la ville de Sousse a pour objectifs :

- L'amélioration des conditions de vie dans la ville.
- L'amélioration des conditions sanitaire et d'hygiène des habitants
- La réduction de la disparité entre les quartiers de la commune.
- L'amélioration de la propreté et de l'aspect esthétiques des zones du projet.
- L'atténuation de la pollution des eaux et des sols.
- L'amélioration du réseau de drainage superficiel des voiries afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluvial dans la saison hivernale.

b) Consistance du projet :

Le présent projet consiste à l'aménagement des voiries (réhabilitation et travaux neufs) dans plusieurs zones dans la ville de Sousse, en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants et de consolider l'infrastructure routière.

Les zones d'intervention couvrent quatre arrondissements municipaux de la commune qui sont :

- Arrondissement Sousse Jawhra
- Arrondissement Sousse Khezama
- Arrondissement Sousse Sidi Abd Hamid
- Arrondissement Sousse Riadh

Les travaux comprennent :

- Voiries travaux neuf : où il s'agit de l'aménagement des voiries qui sont à l'état initial (état de piste), soit dans les quartiers, soit l'aménagement de la nouvelle route de ceinture municipale de la ville.

Ce type de travaux nécessitera des travaux de terrassement pour la mise en place des différentes couches de la chaussée avant la mise en place la couche de roulement en enrobé.

- Voiries travaux de réhabilitation : il s'agit de renouveler la couche de roulement, les travaux à réaliser dépendront de l'état existant des voies qui seront soit une scarification pour la chaussée légèrement dégradée soit un décaissement partiel pour les plus dégradées et ceci avant d'appliquer la nouvelle couche de roulement.

- L'aménagement de 5 carrefours de type giratoire afin de fluidifier le trafic dans les axes de circulation concernés.

- L'aménagement de deux murs de soutènement afin de soutenir le talus naturel situé à Jawhra et qui constitue un danger pour les habitations existantes.

- L'aménagement de zones vertes à l'arrondissement Sousse Riadh.

L'ensemble des zones d'interventions ainsi d'une description des états de lieu sont récapitulés dans les tableaux suivants :

- **Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020**

Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Zone :		Cité Sidi Kacem							Arrondissement	Sousse Sidi Abdelhamid		
N° du voie	Caractéristiques des voies					Etat des lieux					Travaux	
	Long (m)	Largueur (m)	Emprise (m)	Surface emprise (m ²)	surface enrobée (m ²)	Bordure T2	Caniveaux CS2	Caniveaux CC2	Trottoire	réseau assainissement	Etat Global	Prévision des travaux
V1	255	7	10	2550	1785	0%	0%	0%	20%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm
V2	119	7	14	1666	833	0%	0%	0%	20%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm
V3	178	7	10	1780	1246	0%	0%	0%	20%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm
V4	191	6.5	10	1910	1241.5	0%	0%	0%	80%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm
V5	265	7	10	2650	1855	0%	0%	0%	30%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm
V5-1	139	7	10	1390	973	0%	0%	0%	95%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm
V6	210	7	10	2100	1470	0%	0%	0%	50%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm
V7	97	7	13	1261	679	0%	0%	0%	0%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm
V8	80	7	10	800	560	0%	0%	0%	0%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm
V9	446	6	7	3122	2676	0%	0%	0%	20%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm
V10	187	6	8	1496	1122	0%	0%	0%	20%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm
R1	151	5	5	755	755	0%	0%	0%	50%	oui	à l'état initial	couche de base en 0/20 + chaussée rigide légèrement armé de 10 cm , pose d'un caniveau centrale CC2

- Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020

Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Zone :		Cité Salam							Arrondissement	Sousse Sidi Abdelhamid			
N° du voie	Caractéristiques des voies					Etat des lieux					Travaux		
	Long (m)	Largueur (m)	Emprise (m)	Surface emprise (m²)	surface enrobée (m²)	Bordure T2	Caniveaux CS2	Caniveaux CC2	Trottoire	réseau assainissement	Etat Global	Prévision des travaux	
V1	128	6	9.5	1216	768	0%	0%	0%	20%	oui	Chaussée très dégradée	décassement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants	
V2	113	6	7	791	678	0%	0%	0%	20%	oui	Chaussée très dégradée	décassement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants	
V3	111	6	8	888	666	0%	0%	0%	20%	oui	Chaussée très dégradée	décassement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants	
V4	109	6	8.5	926.5	654	0%	0%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	scarification, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V5	109	6	8.6	937.4	654	0%	0%	0%	30%	oui	Chaussée très dégradée	décassement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants	
V6	125	6	12	1500	750	0%	0%	0%	90%	oui	Chaussée dégradée	scarification, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V7	125	6	11	1375	750	0%	0%	0%	50%	oui	Chaussée très dégradée	décassement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants	
V8	90	5.5	10	900	495	0%	0%	0%	0%	oui	Chaussée très dégradée	décassement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants	
V9	38	7.6	10	380	288.8	0%	0%	0%	0%	oui	Chaussée très dégradée	décassement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants	

- Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020

Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Zone :		Ksibet Chatt							Arrondissement	Sousse Sidi Abdelhamid		
		Caractéristiques des voies				Etat des lieux					Travaux	
N° du voie	Long (m)	Largueur (m)	Emprise (m)	Surface emprise (m²)	surface enrobée (m²)	Bordure T2	Caniveaux CS2	Caniveaux CC2	Trottoire	réseau assainissement	Etat Global	Prévision des travaux
V1-2	65	9	12	780	585	90%	90%	0%	90%	oui	Chaussée dégradée	scarification, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V5	147	7	11	1617	1029	90%	90%	0%	90%	oui	Chaussée dégradée	scarification, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V6	69	8	12	828	552	90%	90%	0%	90%	oui	Chaussée très dégradée	décassement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants
V7	62	4	5.5	341	248	90%	90%	0%	90%	oui	Chaussée très dégradée	décassement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants
V14	152	6	7	1064	912	0%	0%	0%	90%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm
V17-1	200	6	8	1600	1200	70%	70%	0%	70%	oui	Chaussée très dégradée	décassement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants
V18	141	5	8	1128	705	90%	90%	0%	90%	oui	Chaussée dégradée	scarification, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
R3	141	4.2	4.2	592.2	592.2	-	-	95%	-	oui	Chaussée dégradée	Réfection du béton et des caniveaux centrale du chaussée régide
R4	167	4.5	4.5	751.5	751.5	-	-	95%	-	oui	Chaussée dégradée	Réfection du béton et des caniveaux centrale du chaussée régide

- Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020

Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Zone :		Voie de liaison entre El Masjed Elakssa, la salle couverte en direction du café Elmizou						Arrondissement		Sousse Sidi Abdelhamid			
Caractéristiques des voies						Etat des lieux					Travaux		
N° du voie	Long (m)	Largueur (m)	Emprise (m)	Surface emprise (m ²)	surface enrobée (m ²)	Bordure T2	Caniveaux CS2	Caniveaux CC2	Trottoire	réseau assainissement	Etat Global	Prévision des travaux	
V1	684	10	12	8208	6840	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée à très dégradée	Reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm (90%) décaissement partiel (10%) de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	
Zone :		Cité Baladya Ensemble de voie près de la mosquée Billel						Arrondissement		Sousse Sidi Abdelhamid			
Caractéristiques des voies						Etat des lieux					Travaux		
N° du voie	Long (m)	Largueur (m)	Emprise (m)	Surface emprise (m ²)	surface enrobée (m ²)	Bordure T2	Caniveaux CS2	Caniveaux CC2	Trottoire	réseau assainissement	Etat Global	Prévision des travaux	
Voie n°11	52	7.5	9.5	494	390	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée très dégradée	décaissement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	
Voie n°12	166	6.5	8.5	1411	1079	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
Voie n°13	280	7.5	9.5	2660	2100	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
Voie n°14	82	7	9	738	574	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
Voie n°15	329	8	10	3290	2632	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
Voie n°16	101	6	8	808	606	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
Voie n°17	235	6	8	1880	1410	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
Voie n°18	246	7	9	2214	1722	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
Voie n°19	44	7	9	396	308	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
Voie n°20	112	8	10	1120	896	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
Voie n°21	134	8	10	1340	1072	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
Voie n°22	135	6	8	1080	810	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée à très dégradée	décaissement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	

Zone :		Cité Godran							Arrondissement	Sousse Sidi Abdelhamid			
Caractéristiques des voies						Etat des lieux					Travaux		
N° du voie	Long (m)	Largueur (m)	Emprise (m)	Surface emprise (m ²)	surface enrobée (m ²)	Bordure T2	Caniveaux CS2	Caniveaux CC2	Trottoire	réseau assainissement	Etat Global	Prévision des travaux	
V1	154.35	9	10	1543.5	1389.15	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V2	173.67	7.5	8.5	1476.195	1302.525	70%	70%	0%	60%	oui	Chaussée très dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V3	85	7	8	680	595	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V4	234	6	7	1638	1404	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V5	380	9	10	3800	3420	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V6	210	7.8	8.8	1848	1638	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V7	150	5	6	900	750	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V8	151	6	7	1057	906	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V9	219	8	9	1971	1752	70%	70%	0%	70%	oui	Chaussée très dégradée	décaissement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	

Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Zone :		Sidi thaher						Arrondissement	Sousse Sidi Abdelhamid			
N° du voie	Caractéristiques des voies					Etat des lieux					Travaux	
	Long (m)	Largueur (m)	Emprise (m)	Surface emprise (m ²)	surface enrobée (m ²)	Bordure T2	Caniveaux CS2	Caniveaux CC2	Trottoire	réseau assainissement	Etat Global	Prévision des travaux
V1	72	8	12	864	576	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V2	73	3.8	4.25	310.25	277.4	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée très dégradée	décassement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm
V3 rigide	50	2.8	3.7	185	140	80%	80%	0%	0%	oui	Chaussée dégradée	Réfection du béton et des caniveaux centrale du chaussée rigide
V4 rigide	66	2.8	2.8	184.8	184.8	80%	80%	0%	0%	oui	Chaussée dégradée	Réfection du béton et des caniveaux centrale du chaussée rigide
V5	50	4	7.2	360	200	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V6	50	3.8	4.5	225	190	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V7 rigide	50	2.8	4	200	140	80%	80%	0%	0%	oui	Chaussée dégradée	Réfection du béton et des caniveaux centrale du chaussée rigide
V8	57	3	4.5	256.5	171	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V9	28	5	7.5	210	140	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	scarification, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V10	50	5	5	250	250	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	scarification, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V11	67	3.5	3.5	234.5	234.5	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	scarification, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V12 rigide	50	3	3	150	150	80%	80%	0%	0%	oui	Chaussée dégradée	Réfection du béton et des caniveaux centrale du chaussée rigide
V13	50	6.8	8	400	340	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée très dégradée	décassement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm
Place Sidi Thaher				2760		-	-	-	-	-	Chaussée dégradée	scarification, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm

Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Zone :		Zied allah Aglabi et ses branches						Arrondissement		Sousse Khezama		
N° du voie	Caractéristiques des voies					Etat des lieux					Travaux	
	Long (m)	Largueur (m)	Emprise (m)	Surface emprise (m ²)	surface enrobée (m ²)	Bordure T2	Caniveaux CS2	Caniveaux CC2	Trottoire	réseau assainissement	Etat Global	Prévision des travaux
V1	228	6	8	1824	1368	90%	90%	0	90%	oui	Chaussée dégradée	Reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V2-1	178	6	8	1424	1068	90%	90%	0	90%	oui	Chaussée dégradée	Reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V2-2	43	6	8	344	258	90%	90%	0	90%	oui	Chaussée dégradée	Reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V3	86	6	8	688	516	90%	90%	0	90%	oui	Chaussée dégradée	Reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V4	350	6	8	2800	2100	90%	90%	0	90%	oui	Chaussée dégradée	Reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V5	177	6	8	1416	1062	50%	50%	0	90%	oui	Dégradée + 50 % état initial	chaussée neuve: Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm. Chaussée dégrader reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V6	126	5	7.5	945	630	50%	50%	0	50%	-	Dégradée + 50 % état initial	chaussée neuve: Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm. Chaussée dégrader reprofilage , couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V7	177	5.5	7.5	1327.5	973.5	90%	90%	0	90%	oui	Chaussée dégradée	Reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V8-1	45	6	8	360	270	90%	90%	0	90%	oui	Chaussée dégradée	Reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V8-2	215	6	8	1720	1290	90%	90%	0	90%	oui	Chaussée dégradée	Reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V9	41	4.5	7.5	307.5	184.5	90%	90%	0	90%	oui	Chaussée dégradée	Reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V10	80	5.5	8	640	440	90%	90%	0	90%	oui	Chaussée dégradée	Reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V11	46	5.5	8	368	253	90%	90%	0	90%	oui	Chaussée dégradée	Reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V12	-----											
V13	74	6	8	592	444	0%	0%	0	0%	-	Chaussée à l'etat initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm
V14	27	4	5.5	148.5	108	0%	0%	0	0%	-	Chaussée dégradée	Reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V15	12	4.5	5.5	66	54	0%	0%	0	0%	-	Chaussée dégradée	Reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
R1	46	2.5	2.5	115	115	0%	0%	0	0%	-	Chaussée à l'etat initial	couche de base en 0/20 + chaussée rigide légèrement armé de 10 cm , pose d'un caniveau centrale CC2

- Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020

Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Zone :		Place el Imarat Cité el Habib								Arrondissement	Sousse Khezama		
		Caractéristiques des voies				Etat des lieux						Travaux	
N° du voie	Long (m)	Largueur (m)	Emprise (m)	Surface emprise (m ²)	surface enrobée (m ²)	Bordure T2	Caniveaux CS2	Caniveaux CC2	Trottoire	réseau assainissement	Etat Global	Prévision des travaux	
V1	70	20	Variable	-	1400	90%	90%	0	90%	oui	Chaussée dégradée	Reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
Pavé	-	-	-	1500		-	-	-	-	oui	pavé manquant ou en mauvais état	pavage de la zone, refecton des bordures T2, aménagement des accès au immeubles	
Zone :		Rue Farasdak et ces alentours								Arrondissement	Sousse Khezama		
		Caractéristiques des voies				Etat des lieux						Travaux	
N° du voie	Long (m)	Largueur (m)	Emprise (m)	Surface emprise (m ²)	surface enrobée (m ²)	Bordure T2	Caniveaux CS2	Caniveaux CC2	Trottoire	réseau assainissement	Etat Global	Prévision des travaux	
V1	73	5.5	8	584	401.5	95%	95%	0	100%	OUI	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm plus refecton des caniveaux latéraux endommagés	
V2	70	3	5	350	210	95%	95%	0	100%	OUI	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	

- **Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020**

Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Zone :		Cité Sidi Kacem								Arrondissement	Sousse Sidi Abdelhamid		
N° du voie	Caractéristiques des voies					Etat des lieux					Travaux		
	Long (m)	Largueur (m)	Emprise (m)	Surface emprise (m²)	surface enrobée (m²)	Bordure T2	Caniveaux CS2	Caniveaux CC2	Trottoire	réseau assainissement	Etat Global	Prévision des travaux	
V1	255	7	10	2550	1785	0%	0%	0%	20%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V2	119	7	14	1666	833	0%	0%	0%	20%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V3	178	7	10	1780	1246	0%	0%	0%	20%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V4	191	6.5	10	1910	1241.5	0%	0%	0%	80%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V5	265	7	10	2650	1855	0%	0%	0%	30%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V5-1	139	7	10	1390	973	0%	0%	0%	95%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V6	210	7	10	2100	1470	0%	0%	0%	50%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V7	97	7	13	1261	679	0%	0%	0%	0%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V8	80	7	10	800	560	0%	0%	0%	0%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V9	446	6	7	3122	2676	0%	0%	0%	20%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V10	187	6	8	1496	1122	0%	0%	0%	20%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	
R1	151	5	5	755	755	0%	0%	0%	50%	oui	à l'état initial	couche de base en 0/20 + chaussée rigide légèrement armé de 10 cm , pose d'un caniveau centrale CC2	

- Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020

Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Zone :		Cité Salam						Arrondissement		Sousse Sidi Abdelhamid		
N° du voie	Caractéristiques des voies					Etat des lieux					Travaux	
	Long (m)	Largueur (m)	Emprise (m)	Surface emprise (m ²)	surface enrobée (m ²)	Bordure T2	Caniveaux CS2	Caniveaux CC2	Trottoire	réseau assainissement	Etat Global	Prévision des travaux
V1	128	6	9.5	1216	768	0%	0%	0%	20%	oui	Chaussée très dégradée	décaissement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants
V2	113	6	7	791	678	0%	0%	0%	20%	oui	Chaussée très dégradée	décaissement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants
V3	111	6	8	888	666	0%	0%	0%	20%	oui	Chaussée très dégradée	décaissement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants
V4	109	6	8.5	926.5	654	0%	0%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	scarification, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V5	109	6	8.6	937.4	654	0%	0%	0%	30%	oui	Chaussée très dégradée	décaissement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants
V6	125	6	12	1500	750	0%	0%	0%	90%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V7	125	6	11	1375	750	0%	0%	0%	50%	oui	Chaussée très dégradée	décaissement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants
V8	90	5.5	10	900	495	0%	0%	0%	0%	oui	Chaussée très dégradée	décaissement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants
V9	38	7.6	10	380	288.8	0%	0%	0%	0%	oui	Chaussée très dégradée	décaissement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants

Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Zone :		Ksibet Chatt							Arrondissement	Sousse Sidi Abdelhamid			
		Caractéristiques des voies				Etat des lieux						Travaux	
N° du voie	Long (m)	Largueur (m)	Emprise (m)	Surface emprise (m ²)	surface enrobée (m ²)	Bordure T2	Caniveaux CS2	Caniveaux CC2	Trottoire	réseau assainissement	Etat Global	Prévision des travaux	
V1-2	65	9	12	780	585	90%	90%	0%	90%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V5	147	7	11	1617	1029	90%	90%	0%	90%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V6	69	8	12	828	552	90%	90%	0%	90%	oui	Chaussée très dégradée	décassement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants	
V7	62	4	5.5	341	248	90%	90%	0%	90%	oui	Chaussée très dégradée	décassement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants	
V14	152	6	7	1064	912	0%	0%	0%	90%	oui	à l'état initial	Terrassement, couche de chaussée(C.F,C.B), couche d'imprégnation, couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V17-1	200	6	8	1600	1200	70%	70%	0%	70%	oui	Chaussée très dégradée	décassement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm plus mise en place des bordure T2 et Caniveaux CS2 non existants	
V18	141	5	8	1128	705	90%	90%	0%	90%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
R3	141	4.2	4.2	592.2	592.2	-	-	95%	-	oui	Chaussée dégradée	Réfection du béton et des caniveaux centrale du chaussée rigide	
R4	167	4.5	4.5	751.5	751.5	-	-	95%	-	oui	Chaussée dégradée	Réfection du béton et des caniveaux centrale du chaussée rigide	

Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Zone :		Voie de liaison entre rue El Najachi et cité Diwan el Tathir							Arrondissement		Sousse Sidi Abdelhamid		
Caractéristiques des voies						Etat des lieux					Travaux		
N° du voie	Long (m)	Largueur (m)	Emprise (m)	Surface emprise (m ²)	surface enrobée (m ²)	Bordure T2	Caniveaux CS2	Caniveaux CC2	Trottoire	réseau assainissement	Etat Global	Prévision des travaux	
V1	684	8	12	8208	5472	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée à très dégradée	scarification, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm (80%) décaissement partiel (20%) de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	
Zone :		Voie de liaison entre El Masjed Elakssa, la salle couverte en direction du café Elmizou							Arrondissement		Sousse Sidi Abdelhamid		
Caractéristiques des voies						Etat des lieux					Travaux		
N° du voie	Long (m)	Largueur (m)	Emprise (m)	Surface emprise (m ²)	surface enrobée (m ²)	Bordure T2	Caniveaux CS2	Caniveaux CC2	Trottoire	réseau assainissement	Etat Global	Prévision des travaux	
V1	684	10	12	8208	6840	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée à très dégradée	scarification, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm (90%) décaissement partiel (10%) de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	
Zone :		Cité Baladya Ensemble de voie près de la mosquée Billel							Arrondissement		Sousse Sidi Abdelhamid		
Caractéristiques des voies						Etat des lieux					Travaux		
N° du voie	Long (m)	Largueur (m)	Emprise (m)	Surface emprise (m ²)	surface enrobée (m ²)	Bordure T2	Caniveaux CS2	Caniveaux CC2	Trottoire	réseau assainissement	Etat Global	Prévision des travaux	
V11	52	6.5	12	624	338	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée très dégradée	décaissement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V12	166	7	9.5	1577	1162	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V13	280	7	12	3360	1960	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V14	82	7	12	984	574	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V16	102	8	12	1224	816	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V17	234	7	9	2106	1638	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V20	112	7	12	1344	784	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée à très dégradée	décaissement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	

- Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020

Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Zone :		Cité Godran							Arrondissement	Sousse Sidi Abdelhamid			
		Caractéristiques des voies				Etat des lieux					Travaux		
N° du voie	Long (m)	Largueur (m)	Emprise (m)	Surface emprise (m ²)	surface enrobée (m ²)	Bordure T2	Caniveaux CS2	Caniveaux CC2	Trottoire	réseau assainissement	Etat Global	Prévision des travaux	
V1	155	6	12	1860	930	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V2	174	6	7	1218	1044	70%	70%	0%	60%	oui	Chaussée très dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V3	85	5.5	8	680	467.5	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V4	224	5.5	8.5	1904	1232	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V5	287	6	11	3157	1722	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V6	211	5.5	11	2321	1160.5	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm	
V7	151	5.5	9	1359	830.5	70%	70%	0%	70%	oui	Chaussée très dégradée	décaissement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm	

- **Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020**

Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Zone :		Sidi thaher						Arrondissement	Sousse Sidi Abdelhamid			
N° du voie	Caractéristiques des voies					Etat des lieux					Travaux	
	Long (m)	Largueur (m)	Emprise (m)	Surface emprise (m ²)	surface enrobée (m ²)	Bordure T2	Caniveaux CS2	Caniveaux CC2	Trottoire	réseau assainissement	Etat Global	Prévision des travaux
V1	72	8	12	864	576	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V2	73	3.8	4.25	310.25	277.4	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée très dégradée	décaissement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm
V3 rigide	50	2.8	3.7	185	140	80%	80%	0%	0%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V4 rigide	66	2.8	2.8	184.8	184.8	80%	80%	0%	0%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V5	50	4	7.2	360	200	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V6	50	3.8	4.5	225	190	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V7 rigide	50	2.8	4	200	140	80%	80%	0%	0%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V8	57	3	4.5	256.5	171	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V9	28	5	7.5	210	140	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V10	50	5	5	250	250	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V11	67	3.5	3.5	234.5	234.5	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V12 rigide	50	3	3	150	150	80%	80%	0%	0%	oui	Chaussée dégradée	scarification, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm
V13	50	6.8	8	400	340	80%	80%	0%	80%	oui	Chaussée très dégradée	décaissement de 20 cm, réglage de la couche de base, couche d'imprégnation, nouvelle couche de roulement en B.B d'épaisseur 6 cm
Place Sidi Thaher				2760		-	-	-	-	-	Chaussée dégradée	reprofilage, couche d'accrochage, nouveau revêtement en B.B d'épaisseur 6 cm

- Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020

II. Description de l'état initial des zones d'intervention et de leurs environnements :

1. Situation générale des zones d'interventions :

Comme cité dans le chapitre précédent, le projet couvre les arrondissements municipaux suivants :

- Arrondissement Sousse Jawhra
- Arrondissement Sousse Khezama
- Arrondissement Sousse Sidi Abd Hamid
- Arrondissement Sousse Riadh

Tous ces arrondissements municipaux possèdent des caractéristiques presque similaires dans le Plan d'Aménagement Urbain ; PAU, de la ville de Sousse.

Occupation des sols :

Les zones d'intervention sont situées dans le PAU de la commune de Sousse comme étant une zone d'habitat individuel et semi collectif isolé UAa de moyenne à forte densité), de type généralement isolé avec quelques constructions de type individuel jumelé, en bande continue, groupé et semi collectif isolé.

Morphologie :

Le tissu urbain dans les zones d'intervention est plus ou moins ordonné, avec une voirie assez régulière dans la largeur des voiries varient entre 5.5 à 14 m. et l'exception de la nouvelle route de ceinture municipale projetée par ce projet dans la largeur de l'emprise disponible est de 20 m.

A noter aussi de la zone de cité Salam à Sidi Abdhamid qui présente des irrégularités conséquentes sur les tracés des voies, et dont les largeurs varient sur des petites longueurs.

La plupart des logements présent sont des construction R+1 à R+3. On constate aussi la présence de plusieurs immeubles ou résidences privées en cours de construction.

Typologie :

La typologie de logements rencontrés dans les différentes zones d'intervention est un mélange de villas isolées, des logements traditionnels à patio et des logements jumelés avec extension en hauteur, et rarement des immeubles.

Les équipements de base des zones d'intervention :

- Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020

Réseau d'assainissement : toutes les zones d'intervention sont couvertes par le réseau d'assainissement des eaux usées.

Réseau de drainage des eaux pluviales : le drainage des eaux pluviales des différentes zones d'intervention est réalisé superficiellement dans l'ensemble des voies, les zones dans les travaux neufs couverte par cette étude ne dispose pas de réseau de drainage des eaux pluviales a été pris en compte dans le cadre de l'étude technique réalisée.

Réseau Eau Potable : le réseau d'alimentation en eau potable dessert bien tous les habitants des zones d'intervention. Il est en bon état.

Electricité et Eclairage public : l'éclairage au niveau des zones d'intervention varie de bien éclairé à moyennement éclairer. A l'exception de la nouvelle route de ceinture municipale dont une étude d'éclairage est réalisée dans le cadre de ce projet.

Aussi, le quartier Sidi Kacem de l'arrondissement municipal Sidi Abd Hamid n'est pas couvert par un réseau d'éclairage public. Le projet sera étudié dans le cadre des projets futurs d'extension des réseaux d'éclairage public.

Situation de l'ensemble des voiries dans les zones d'interventions :

Les chaussées dans les différentes zones d'intervention sont des voies de largeur variable allons de 5.5 m à 14 m dans certains cas, leurs états est aussi variable allant de pistes dépourvues de couche de chaussé ou de roulement à des voies qui ont des anciens revêtements dans la couche de roulement est soit peu dégradée soit très dégradée.

Ceci amènera à diversifier la nature des travaux à réaliser en fonction de l'état de ses voies.

Les photos ci-dessus illustrent bien les états des voies dans différentes zones d'interventions.



Travaux de réhabilitation : chaussée très dégradée



Travaux de réhabilitation : chaussée peu dégradée

- Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020

III. DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES :

Les sous projets du PDUGL ne figurent pas dans les listes de projets annexées au décret n°2005-1991 du 11 juillet 2005 relatif à l'étude d'impact sur l'environnement et fixant les catégories d'unités soumises à l'étude d'impact sur l'environnement et les catégories d'unités soumises aux cahiers des charges, et ne sont pas soumis obligatoirement à l'EIE et l'avis préalable de l'ANPE.

Comme certains d'entre eux sont susceptibles de générer des impacts négatifs, faibles à modérés, ils ont été soumis au PGES conformément aux principes de la **PO 9.00** selon les procédures définies par le Manuel technique.

Cependant, dans le cas où l'entreprise prévoit l'installation de centrale d'enrobé, de béton ou l'ouverture de gîte d'emprunt de matériaux de construction, ces installations sont soumises aux dispositions du décret d'EIE. L'entreprise doit préparer donc l'EIE, la présenter à l'ANPE et obtenir son accord avant la mise en place de ces installations.

Les principales dispositions applicables au sous projet portent notamment sur :

Attribution des communes :

La loi organique des communes définit les attributions des Collectivités locales en ce qui concerne :

- L'hygiène, la salubrité publique et la tranquillité des habitants dans les zones situées à l'intérieur de leurs limites géographiques,
- Le respect du PAU et des dispositions du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (CATU),
- Les services de base offerts par les collectivités locales à savoir les travaux de construction et réhabilitation, l'acquisition d'équipement et matériels d'entretien et de maintenance.

La protection des ressources en eau :

- La loi n°16-75, modifiée par la loi 2001-116 (Art. 109, 113, 114, 115, 134) :
 - Interdit les rejets d'eaux usées et de déchets dans les eaux du domaine public hydraulique, y compris dans les forages désaffectés.
 - Exige une autorisation du ministre de l'agriculture, après avis de la collectivité concernée, avant tout déversement d'eaux résiduaires, autres que domestiques, préalablement traitées.
- Décret n°56 du 2 janvier 1985, définit les conditions des rejets dans le milieu récepteur et exige l'autorisation préalable du ministre habilité à agréer le projet
- Décret n°94-1885, exige l'autorisation de l'ONAS avant tout déversement des eaux résiduaires autres que domestiques dans les réseaux public d'assainissement (article 2).

La protection des ressources forestières, de la faune et la flore (Code forestier) :

- Article 138 : responsabilise pénalement et civilement le promoteur de l'occupation de terrains soumis au régime forestier de tous les délits résultants de cette occupation particulièrement, particulièrement l'abattage des arbres, ou le défrichement ou l'extraction de matériaux.

- Article 12 :

- Interdit l'autorisation d'occupation temporaire pour les parcs nationaux, les parcs naturels, la protection de la faune et de la flore, ainsi que pour tout ouvrage qui aura un impact négatif sur l'environnement et les ressources naturelles.

- Exige aux promoteurs d'occupation temporaire dans le domaine forestier de l'État pour cause d'utilité publique de faire la demande au CRDA, précisant le lieu et la superficie de la parcelle à occuper et des installations et des équipements.

- Article 17 : stipule que, si l'exécution des travaux objet de l'occupation temporaire nécessite la coupe d'arbres forestiers, ces arbres ainsi que leurs produits demeurent la propriété de l'État et sont mis à la disposition des services forestiers.

L'interdiction de l'abattage et de l'arrachage des Oliviers :

Conformément à la Loi n°2001-119 (Art. 1 et 6)), l'abattage et 'arrachage des oliviers sont interdits sauf autorisation délivrée par le gouverneur, territorialement compétent,

Toute personne ayant abattu ou arraché des oliviers sans autorisation est punie d'une amende allant de 100 à 200 dinars pour chaque arbre abattu ou arraché.

La protection des terres agricoles :

Le décret n°2014-23, relatif à la protection des terres agricoles : exige, préalablement à la décision de changement de vocation de terres, l'accord de principe de L'ANPE sur la base d'une étude environnementale préliminaire préparée par le Promoteur.

La protection des ressources culturelles physiques :

Le Code du Patrimoine (Art. 68 et 69 de la loi 94-35 relative à la protection des monuments historiques et des sites naturels et urbains) :

- Définit les dispositions de sauvegarde et de protection du patrimoine archéologique, historique ou traditionnel et culturels intégré dans le domaine public de l'État,

- Soumet les travaux, entrepris dans les limites du périmètre d'un site classé ou protégée à l'autorisation préalable du Ministre chargé du patrimoine et au contrôle scientifique et technique des services compétents du ministère chargé du patrimoine.

- Exige, en cas de découvertes fortuites de vestiges, que l'auteur de la découverte informe immédiatement les services chargés du Patrimoine,

- Habilite lesdits services à prendre les mesures nécessaires à la conservation, à veiller, si nécessaire, à la supervision des travaux en cours et à ordonner à titre préventif, l'arrêt des travaux pendant une période maximale de six mois.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics des travaux :

- Définit les précautions et les dispositions à prendre lorsque les travaux mettent au jour des objets ou des vestiges ayant un caractère archéologique ou historique ;
- Oblige l'entrepreneur de signaler au maître d'œuvre et faire la déclaration réglementaire aux autorités compétentes ;
- Interdit le déplacement de ces objets ou vestiges sans autorisation du chef du projet. Ceux qui auraient été détachés fortuitement du sol doivent être placés en lieu sûr.

La prévention et la lutte contre la pollution :

- **Rejets liquides :**

Décret n°85-56 relatif à la réglementation des rejets dans le milieu récepteur : exige le traitement préalable des eaux usées pour les rendre conformes à la norme NT 106.02 et fixe les conditions d'octroi des autorisations des rejets.

Arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement et du ministre de l'industrie et des petites et moyennes entreprises du 26 mars 2018, fixant les valeurs limites des rejets d'effluents dans le milieu récepteur.

- **Qualité de l'air :**

- Norme NT 106.04 fixant les valeurs limites pour différents polluants dans l'air ambiant, notamment les particules en suspension dont les valeurs limites pour la santé publique ne doivent pas dépasser 80 µg /m³ (Moyenne annuelle) et à 260 µg/m³ (Moyenne journalière).

- Décret n° 2010-2519 du 28 septembre 2010, fixant les valeurs limite à la source des polluants de l'air de sources fixes : fixe les valeurs limites générales des polluants de l'air émis par les sources fixes (Annexe 1) et la valeur limite de concentration de poussières des unités de production de bitume ou d'autres matériaux pour l'enrobage des routes à 50mg/ m³ (Annexe 2).

- **Nuisances sonores**

- L'arrêté municipal du 22 août 2000 fixant la réglementation de la lutte contre les nuisances sonores :

Type de zone	Seuils en décibels		
	Nuit	Période intermédiaire ¹	Jour
Zone d'hôpitaux, zone de repos, aire de protection d'espaces naturels	35	40	45
Zone résidentielle suburbaine avec faible circulation du trafic terrestre, fluvial ou aérien	40	45	50
Zone résidentielle urbaine.	45	50	55

¹La période intermédiaire : de 6h - 7h et de 20h - 22h

Zone résidentielle urbaine ou suburbaine avec quelques ateliers, centres commerces ou des voies du trafic importante	50	55	60
Zone à prédominance d'activités commerciales, industrielles ou agricoles.	55	60	65
Zone à prédominance d'industrie lourde.	60	65	70

- Le **Code du Travail** : fixe le seuil limite en milieu de travail à 80 dB(A).
- La **loi n° 2006-54 du 28 juillet 2006**, modifiant et complétant le code de la route promulgué en 1999, a prévu un ensemble de dispositions pour lutter contre les nuisances sonores générées par les véhicules : i) interdiction de l'utilisation des générateurs de sons multiples ou aigus, ii) interdiction de l'échappement libre des gaz, iii) fixation des niveaux max de bruit pour chaque type de véhicule.

Conditions et les modalités de gestion des déchets

- **Loi n°96-41 du 10 juin 1996**, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination :

- Définit le cadre spécifique aux modes de gestion et d'élimination des déchets ainsi que les dispositions relatives à : i) la prévention et la réduction de la production des déchets à la source ; ii) la valorisation, le recyclage et la réutilisation des déchets ; et iii) l'élimination des déchets ultimes dans les décharges contrôlées.

- Classe les déchets selon leur origine en déchets ménagers et déchets de chantier et selon leurs caractéristiques en déchets dangereux, déchets non dangereux et déchets inertes.

- Interdit : i) l'incinération des déchets en plein air ; ii) le mélange des différents types de déchets dangereux avec les déchets non dangereux ; et iii) l'enfouissement des déchets dangereux et leur dépôt dans des lieux autres que les décharges et les centres autorisés.

- Prévoit des dispositions pour la mise en place des systèmes de reprise de certains types de déchets tels que les huiles usagées et les déchets d'emballages, etc.

- Le décret n°2000 de 2339 du 10 octobre 2000 définit les déchets d'amiante ciment comme déchets dangereux et la loi 96-41 a fixé les conditions de contrôle, de gestion et d'élimination de ces déchets, notamment l'interdiction du dépôt et de l'enfouissement des déchets dangereux dans des lieux autres que les décharges qui leur sont réservées et les centres de stockage autorisé.

- Le décret du Ministère de la Santé de 2003 interdit la manipulation de l'amiante amphibole (amiante bleu).

La protection de la main d'œuvre et les conditions du travail

- La législation relative aux conditions de travail (Loi n° 94-28 du 21 février 1994) établit une liste des maladies d'origine professionnelle et des travaux et substances susceptibles d'en être à l'origine (substances toxiques, hydrocarbures, matières plastiques, poussières, agents infectieux, etc.).

- Le CCAG applicable aux marchés publics de travaux :

- **Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020**

- Soumet l'entrepreneur aux obligations résultant des textes de lois et règlements relatifs à la protection de la main d'œuvre et aux conditions de travail (le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) doit fixer les modalités d'application des dispositions de ces textes).
- Exige de l'entrepreneur d'aviser ses sous-traitants de leurs responsabilités quant à l'application desdites obligations.

Autres dispositions législatives et réglementaires

- Loi n°97-37, fixant les règles organisant le transport par route des matières dangereuses afin d'éviter les risques et les dommages susceptibles d'atteindre les personnes, les biens et l'environnement.
- Décret n°90-2273 définissant le règlement intérieur des contrôleurs de l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE).
- Décret n°68-88 définissant les conditions d'ouverture d'un établissement dangereux, insalubre ou incommode.
- Décret n° 2002-693, fixant les conditions et les modalités de reprise des huiles lubrifiantes et des filtres usagés en vue de garantir leur gestion rationnelle et d'éviter leur rejet dans l'environnement.
- Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 15 novembre 2005, fixant la nomenclature des établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX :

Chaque projet d'aménagement présente des aspects environnementaux et sociaux qui génèrent des impacts positifs ou négatives dus aux différentes activités projetées de ces composantes dans la zone d'influence du projet (environnement naturel, cadre de vie, santé et salubrité publique, sites bénéficiant d'une protection juridique, mode de vie, revenus, biens immobiliers des bénéficiaires ou des personnes susceptibles d'être affectées par les sous-projets, restriction d'accès des habitants aux services publics, logements, commerce, etc.).

Les projets d'aménagement des voies urbaines sont caractérisés par un ensemble d'impacts sur l'environnement prévisible et facilement maîtrisable et qui sont limités dans le temps et dans l'espace ce qui facilite la mise au point et l'application des mesures d'atténuation de ces impacts soit durant la phase des travaux ou durant la phase d'exploitation.

I. Les impacts positifs générés par le projet :

- Les acquisitions des terres :

Aucun problème foncier n'est prévu dans le cadre du présent projet vu que toutes ces entités sont implantées à l'intérieur de PAU donc dans des terrains appartenant au domaine communal.

Il n'y a pas donc d'impact sociaux liés à l'acquisition des terres.

- Création de l'emploi :

Les travaux de construction et rénovation des voiries auront un impact positif sur l'activité économique dans la zone du projet. En effet, les travaux vont générer un certain nombre d'emplois directs ou indirects dans la zone du projet.

- Amélioration économique et des conditions de vie :

Le projet permettra de renforcer l'accès durable aux infrastructures pour les populations des zones d'intervention et de fournir des avantages sociaux significatifs aux bénéficiaires en améliorant leurs conditions de vie et leur environnement.

- Protection contre l'insalubrité des quartiers :

Le projet de drainage des eaux pluviales vise à faire face à l'insalubrité du quartier, sujets à des inondations, des eaux stagnantes et à l'érosion, tout particulièrement en saison hivernale.

- Amélioration de l'infrastructure urbaine :

L'amélioration des voiries dans les zones d'intervention permettra de :

- Fluidifier le trafic et rendre les déplacements moins onéreux,
- Rendre la circulation piétonne et routière plus aisée et sécurisée en toute saison,
- Renforcer les échanges intra et inter-quartier,
- Faciliter la collecte des ordures ménagères (facilité d'accès des engins de collecte),
- Réduire les poussières émises par la circulation des véhicules dans les rues,
- Réduire de l'usure et la dégradation des véhicules à moteurs.
- Protéger contre l'insalubrité des quartiers.

II. Les impacts négatifs générés par le projet :

Ces impacts varient en fonction des différentes phases du projet, qui sont :

❖ **L'installation et la préparation du site des travaux** : dans le cadre des travaux de construction et de rénovation des voiries dans la ville de Sousse, il est nécessaire d'installer un site provisoire pour l'installation et la préparation du chantier. Ce site va contenir le matériel nécessaire pour la réalisation des travaux et les équipements à installer.

❖ **Le terrassement et préparation des emprises** : cette étape inclut la préparation pour le démarrage des travaux et ce par décapage des matériaux inertes, l'extraction des déblais ordinaires, la préparation de l'emprise des travaux, le dégagement des matériaux excavés de l'emprise des travaux, la réalisation des niveaux finis des voiries données sur plans avant la mise en place du corps des chaussées.

❖ **La réalisation des travaux** : cette étape consiste à la mise en place d'une couche de fondation en grave concassée 0/31.5, d'une couche de base en grave concassée 0/20, une couche de béton bitumineux ou de béton armé, la mise en place des bordures de trottoir T2 ou T3, des caniveaux latéraux CS2 ou CS3 et centraux CC2, d'une couche en Tout Venant 0/40 pour accotements et le revêtement des trottoirs autobloquants et aussi la construction des giratoires.

III. Les impacts durant la phase d'installation et de préparation du site du projet :

Certains impacts négatifs (bruits, poussières, etc.) et les mesures d'atténuation y afférentes sont semblables à ceux décrits dans la section suivante concernant le dégagement des emprises. D'autres impacts négatifs peuvent être générés par les fuites de carburants et autres produits chimiques stockés, la production d'eaux usées, de déchets ménagers et des déchets issues de l'entretien et la réparation des engins (huiles usagées, filtres, etc.).

1. Les impacts durant la phase de terrassements et la réalisation des travaux :

a Impacts sur le milieu socio-économique :

❖ Impact sur l'activité économique de la zone du projet :

Les travaux de construction et rénovation des voiries peuvent gêner les activités commerciales et de service. Cet impact est jugé faible vu que la majorité des zones d'intervention sont des zones résidentielles.

❖ Impact sur la population :

Les travaux vont générer une perturbation de l'activité de la population locale et les activités. C'est un impact jugé généralement faible et qui va être éliminé avec la fin des travaux.

❖ Impact sur l'agriculture :

Les zones du projet sont en plein milieu urbain dépourvu des terrains agricoles. Donc, il n'y aura pas d'impact négatif sur l'agriculture.

❖ Impact sur les sites archéologiques :

Suite à une investigation, il n'y a pas des vestiges archéologiques ou des sites à intérêt historique dans les zones d'investigation. Toutefois, en cas de découverte des vestiges archéologiques pendant la phase des travaux, des mesures de préservation seront prises.

❖ Impact sur la sécurité routière :

Pendant les travaux, la circulation sera perturbée par les mouvements des camions et engins de travaux et même par les travaux routiers proprement dit. Cependant les travaux d'ouverture des tranchées pour le réseau de drainage pourront

conduire à la destruction des accès riverains ce qui augmente les difficultés de mobilités pour la population locale.

C'est un impact local et à faible étendu et qui peut être dépassé par la bonne organisation des travaux dans le chantier et en respectant les notions de sécurité dans travaux.

❖ Impact sur les infrastructures et constructions :

Les travaux de réhabilitation des voiries et des réseaux de drainage auront un effet négatif temporaire sur les infrastructures existantes. En effet, certaines infrastructures et constructions existantes (poteau électrique, réseau eau potables, réseau téléphonique et bordures des constructions...) peuvent être soumises à des dégâts temporels dans les zones d'emprises des voiries et réseau de drainage si des précautions ne sont pas prises en compte.

❖ Impact sur la santé et sécurité publique :

Les travaux peuvent générer des impacts négatifs temporaires qui peuvent être en particulier :

- Les nuisances sonores dues à la mobilisation et au fonctionnement des équipements,
- Du chantier et à la présence d'engins de terrassements,
- Les vibrations dues aux matériels de travail,
- Les émissions de poussières liées aux travaux de terrassements des tranchées ;
- Les accidents de travail liés aux vitesses des véhicules et engins de chantier ou encore
- Aux pratiques dangereuses de certains chauffeurs durant les travaux,
- Des accidents des chutes des piétons ou des ouvriers dans les faussés du chantier.

b Impacts de la poussière :

Les travaux de terrassement, de transports et de déchargement des matériaux de construction, de gestion des déchets, de démolition, etc. constituent de sources potentielles d'émissions de poussières. Ils peuvent être à l'origine de la dégradation de la qualité de l'air et du cadre de vie des riverains et présenter un risque sanitaire pour les personnes vulnérables.

c Impacts du bruit :

En plus des poussières, les nuisances sonores constituent un facteur potentiel d'impact lié aux travaux ((Utilisation d'équipements bruyants : Marteaux piqueurs, compresseurs, etc.) et peuvent constituer une importante gêne pour les riverains, perturber leur tranquillité ou leurs activités quotidienne, notamment au niveau des hôpitaux, écoles, etc.

d Impacts des déchets de chantier :

Un chantier produit divers types de déchets, de quantités variables, provenant des travaux de terrassement, de construction des ouvrages, d'entretien des engins, des baraquements, etc.,

Tous des déchets affectes l'environnement voisinant (la qualité de l'air, des sols et des eaux, dégrader le paysage, présenter des risques sanitaires, obstruer les ouvrages de drainage).

e Impacts liés aux travaux de corps de chaussée :

Ces travaux comprennent :

- La mise en place du corps de chaussée (Répandage, arrosage et compactage des couches de chassée), de la couche d'imprégnation ou d'accrochage et de la couche de roulement.
- Le ravitaillement en produits bitumineux à partir des usines (ou préparé sur chantier), en matériaux de construction.

Ces travaux sont susceptibles de générer beaucoup de poussières lors de déchargement des matériaux, des nuisances sonores émises par les engins et les opérations de déchargement, des risques de pollution suite à un déversement accidentel de produits bitumineux.

2. Les impacts durant la phase d'exploitation du projet :

Les impacts négatifs de la phase exploitation sont souvent directement liés à l'insuffisance d'entretien et de maintenance.

Il est de la responsabilité de la collectivité locale de veiller au bon fonctionnement des infrastructures et à leur durabilité conformément aux objectifs pour lesquels elles ont été initiées.

Dans ce cadre, il est recommandé que la collectivité locale élabore un manuel et un plan d'entretien et de maintenance et budgétise annuellement le coût des opérations y afférentes.

Le tableau ci-dessous récapitule les principales mesures à mettre en œuvre :

Tableau 1 : Les mesures d'atténuation pendant la phase d'exploitation

Opérations de contrôle, d'entretien et de maintenance des voiries	Fréquence
Contrôle de l'état des infrastructures et équipement	Mensuelle
Collecte des déchets solides	Quotidienne
Interventions pour la : <ul style="list-style-type: none"> • La réparation des nids de poule et fissures. • Le renouvellement de la couche de roulement dégradée • Le nettoyage/curage des caniveaux • L'assèchement des eaux stagnantes. • L'entretien et réparation des signalisations routières. 	
Collecte et évacuation des déchets d'entretien	À la fin de chaque intervention
Appliquer les mesures de protection des ouvriers (EPI) et des usagers des voiries (signalisation routière et déviations provisoires)	Lors des interventions

IV. Les mesures d'atténuation préconisées :

Chacun des impacts cités dans le chapitre précédent, nécessite la prise des mesures d'atténuation précoce afin de les gérer et les limiter.

Ces mesures de l'ordre générale pour un projet d'aménagement des voiries urbain sont essentiellement récapitulé comme suit :

- Gestion des matériaux de terrassement et des divers déchets solides :

Les matériaux de terrassement seront stockés provisoirement dans un site approprié et ils seront réutilisés pour les besoins du chantier.

- Les déchets et les déblais excédentaires :

Seront collectés et transportés ailleurs vers un site approprié en commun accord avec les autorités compétentes.

- Gestion des rejets liquides :

Les rejets liquides du chantier seront collectés dans des citernes étanches (eau de toilette) et des fûts étanches (huiles usées et autres) et ils seront vidangés et transportés périodiquement vers les sites adéquats.

- Gestion des eaux de drainage :

L'entreprise des travaux prendra tous les dispositifs nécessaires durant le chantier pour éviter les stagnations locales et pour faciliter le drainage des eaux pluviales.

- Mesures pour les poussières et les dégagements gazeux :

L'entreprise des travaux prendra tous les dispositifs nécessaires durant le chantier pour éviter les dégagements des poussières et des gaz d'échappements des engins du chantier, par arrosage régulier du site de chantier et la couverture des bennes des camions transportant les matières primaires ou les déblais du chantier. Ceci autre que la réalisation de l'entretien régulier des engins des travaux.

- Mesures relatives à la sécurité routière :

L'entreprise mettra en place un plan de circulation et des dispositifs de sécurité (panneaux de signalisation, déviations nécessaires, etc...) pour éviter tout dérangement du trafic routier et des accès des riverains dans la zone du projet et éviter les éventuels accidents.

- Mesures relatives à la santé et la sécurité publique :

La commune assurera avant le démarrage des travaux, une campagne de sensibilisation et d'information de la population sur le projet et sur la durée d'exécution.

Le chantier sera muni de tous les équipements de sécurité qui serviront pour les cas d'urgence aussi bien aux travailleurs du chantier qu'aux habitants proche des travaux.

Ces mesures d'atténuation préconisées seront détaillées dans le tableau suivants pour chaque phase des travaux :

Phase d'installation du chantier

L'entreprise doit regrouper tous ses équipements et facilités (Baraquements, locaux de gestion du chantier, engins mobiles et fixes, aires de stockage des matériaux de construction et des déchets solides, aires de stockage des carburants, de lubrifiants, etc.) dans l'emprise autorisée de l'installation du chantier et ne pas empiéter sur les espaces environnants.

A cet effet, elle doit préparer un plan précisant les emplacements, la nature et le nombre de baraquements nécessaires pour le bon déroulement du chantier et veiller au respect des conditions d'hygiène et de sécurité.

L'entreprise doit effectuer les actions suivantes :

- Obtenir les autorisations d'occupation provisoire du terrain et établir un document légal avec ce dernier définissant les droits et les obligations de chaque partie),
- Clôturer le chantier et assurer le gardiennage et la signalisation des accès,
- Préparer un plan de situation et déterminer la superficie, les limites et le statut foncier du site choisi pour l'installation du chantier,
- Préparer un plan de masse des différents aménagements de l'installation du chantier (bureaux, campement, installation sanitaires et système d'évacuation des eaux usées, aires de stockage de matériaux de construction et l'ensemble du système de gestion des différents produits et déchets solides et liquides,
- Préparer un plan accès et de circulation des ouvriers, des piétons et usagers de la voirie objet du sous projet, précisant les déviations à effectuer, le balisage des aires des travaux, les passages réservés aux piétons et aux riverains, la signalisation de sécurité, etc.
- Collecter et gérer les eaux usées sanitaires conformément à la norme NT 106.002. Les eaux usées seront collectées dans une fosse septique étanche, vidangée régulièrement dans les infrastructures d'assainissement conformément aux conditions définies par l'ONAS et après son accord.
- Prévoir des conteneurs pour la collecte des déchets solides (ménagers et autres) et les évacuer quotidiennement vers la décharge contrôlée,
- Aménager les aires de stockage des déchets et des matériaux de construction à l'abri des vents et des eaux de ruissellement,
- Assurer un stockage sécurisé des produits chimiques, produits inflammables dans des fûts étanches et les éloigner des sources d'étincelles ou de feu pour éviter les risques de fuites, d'incendie et de pollution accidentelle,
- Stocker le carburant dans des réservoirs étanches, placés dans un bac de rétention et assurer la disponibilité de dispersants et matériel d'intervention pour faire face aux fuites / déversements accidentels et contenir rapidement les éventuelles pollutions,
- Collecter les huiles usagées et les filtres de vidange dans des un conteneur spécifique et les livrer régulièrement aux entreprises de collecte et de régénération autorisées

Phase des travaux	
Impact de la poussière	<ul style="list-style-type: none"> • Arrosage régulier des aires des travaux et des itinéraires des engins, • Couverture obligatoire des bennes des camions de transport, • Humidification des matériaux de construction, des déblais et déchets inertes du chantier, • Stockage des matériaux de construction et des déblais à l'abri des vents dominants, • Limitation de la vitesse des engins de transport dans l'emprise des travaux.
Impact de bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des niveaux réglementaires du bruit • Insonorisation des équipements bruyants, • Interdiction des travaux pendant les horaires de repos.
Impacts des déchets de chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de brûler les déchets, • Tri des déchets et fourniture des équipements de collecte spécifiques aux déchets, • Stockage des déblais et des déchets inertes à l'abri des vents et des eaux de ruissellement, • Evacuation quotidienne des ordures ménagères et déblais vers la décharge contrôlée, • Livraison des déchets métalliques, d'emballage, etc. aux collecteurs et

	recycleurs agréés.
Impacts liés aux travaux du corps de chaussée	<ul style="list-style-type: none"> - Humidification des matériaux pour remblais avant déchargement. - Utilisation d'équipement insonorisé (compresseur, groupe électrogène, etc.) et exécution des travaux bruyant en dehors des horaires de repos. - Eviter la production de produits bitumineux sur chantier (Ravitaillement à partir des centrales existantes dans la région). - Aménagement d'espaces adéquats pour le stockage provisoire des déchets en fonction de leur nature (prévoir des bacs pour la collecte de déchets par type (déchets de ferraille, d'enrobé, d'emballage, etc..) et livraison au aux collecteurs et recycleurs agréés. - Evacuation quotidienne des déblais et les déchets de béton vers les décharges contrôlées. - Respect des consignes de sécurité routières.
Phase d'achèvement des travaux	
<p>A la fin des travaux, l'entreprise doit nettoyer le chantier, enlève tous les déchets, répare les dommages subis par les ouvrages et constructions existantes et remettre les lieux dans leur état les lieux.</p> <p>Ces mesures ainsi que les éventuelles réserves doivent être consignées dans le PV de réception des travaux.</p>	
Tableau : mesure d'atténuation préconisé	

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le PGES du projet d'aménagement des voiries dans la ville de Sousse comprend un plan d'atténuation, un plan de suivi environnemental et un plan de renforcement des capacités et de formation.

Sur la base des impacts identifiés d'une part, et les mesures d'atténuation définies pour les minimiser d'autre part, on se propose dans cette partie d'élaborer un plan d'atténuation qui va définir les responsabilités et les coûts des mesures d'atténuation pendant les travaux et la phase d'exploitation du projet.

Ensuite, un plan de suivi environnemental sera établi afin de garantir le suivi et la mise en œuvre de plan d'atténuation.

Enfin, le plan de renforcement des capacités qui est bien évidemment nécessaire pour garantir la bonne implémentation du présent PGES.

I. Plan d'atténuation des impacts en phase de chantier :

1. Plan d'atténuation en phase de conception du projet :

Composante du projet	Impacts engendrés	Mesures d'atténuation	Calendrier	Responsabilité	Réglementation / Norme	Coût
DAO / PPM	Liés au non-respect du PGES	Prise en considération du PGES dans la conception du projet et l'intégrer dans le Dossier de l'appel d'offres.	Avant le lancement de l'AO	Point focal : la commune de Sousse	Clauses contractuelles définies dans le DAO et le marché travaux	Inclus dans le coût des études
Voirie : étude de réhabilitation et de construction	- Dégradation prématurée de la voirie. - Stagnation des eaux	Proposition de recommandations à prendre en considération dans la conception de la voirie pour prévenir les risques de stagnation des eaux et de la dégradation prématurée de la voirie.	Phase APD	Bureaux d'études chargés de la conception et du PGES Point focal : la commune de Sousse	Normes de l'hydraulique Routière	

Tableau : Plan d'atténuation pendant la phase de conception

2. Plan d'atténuation pendant la phase de pré-construction :

Composante du projet	Impacts engendrés	Mesures d'atténuation	Calendrier	Responsabilité	Réglementation / Norme	Coût
Installation de chantier (base de vie)	Occupation temporaire des sols	Etablissement d'un contrat avec le propriétaire du terrain	Avant le démarrage des travaux	Entreprise	Code des contrats et des obligations	Inclus dans le coût des travaux
		Préparation d'un plan d'installation de chantier			Guide technique CPSCL « Module 5 installation du chantier ».	

	Installation d'une centrale à béton ou a enrobés En cas où l'entreprise a choisi de mettre en place une centrale à béton et/ou à enrobés sur le chantier	Obtention de l'avis favorable de l'ANPE	Avant le démarrage des travaux	Entreprise	Décret n°2005-1991 relatif à l'EIE	
Elargissement de l'emprise	Arrachage des arbres	Obtention d'une autorisation d'arrachage ou d'abattage d'oliviers auprès des autorités compétentes : gouverneur, CRDA	Avant le démarrage des travaux	Entreprise en coordination avec le CRDA	Loi n°2001-119 fixant les conditions de l'arrachage ou l'abattage des oliviers	Inclus dans le cout des travaux

Tableau : Plan d'atténuation pendant la phase de pré-construction

3. Plan d'atténuation dans la phase de chantier :

Facteur d'impact	Impacts engendrés	Mesures d'atténuation	Calendrier	Responsabilité	Réglementation	Cout
<p><u>Emissions atmosphériques :</u></p> <p>Travaux de préparation et de construction</p> <p>Circulation des engins de chantier</p> <p>Stockage des matériaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation de la qualité de l'air et du cadre de vie des habitants. Risques sanitaires pour les personnes vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> Arrosage des zones exposées au vent, des zones de stockage des matériaux de construction et des déblais, des pistes ouvertes, des itinéraires fréquentés par les camions 2 fois/jour (à augmenter en cas de nécessité). Bâchage des bennes des camions qui transportent des matériaux de construction et des déchets. Limiter la vitesse de circulation des engins à 20 km/h. Réduire les zones de stockages des déblais. 	Toute la période des travaux	<p>Entreprise (responsable HSE)</p> <p>Supervision par Point focal (CL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Normes de la qualité de l'air ambiant NT 106.004 Clauses contractuelles définies dans le DAO et le marché travaux 	Inclus dans le cout des travaux

		<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas stocker les déblais et les matériaux de construction au niveau des rues. • Evacuer quotidiennement les déblais excédentaires vers une décharge contrôlée ou vers un site autorisé. • Entretenir régulièrement les engins et les équipements (changement des filtres, vidanges des lubrifiants, pression des pneus..). 				
<p><u>Bruit et Vibration</u></p> <p>Travaux de préparation et de construction</p> <p>Circulation des engins de chantier</p>	<p>Nuisances sonores et vibration générées par les engins de transport et de terrassements et la réalisation d'enrobage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les séances de travail entre 8h et 17h. • Utiliser les équipements les moins bruyants (dans la limite de 80 dB). • Élaborer un programme d'entretien des équipements. • Éloigner suffisamment les machines bruyantes des zones résidentielles. • Veiller à ce que les camions et les engins circulent à une faible vitesse dans la zone du projet. • veuillez que les travailleurs pour utiliser correctement les 	<p>Toute la période des travaux</p>	<p>Entreprise (responsable HSE)</p> <p>Supervision par Point focal (CL)</p>	<p>Arrêté du Maire président de la Municipalité de Tunis fixant la valeur Limite à 80 db</p>	<p>Inclus dans le cout des travaux</p>

		équipements du chantier afin de réduire au minimum le bruit et la vibration.				
<p><u>Déchets solides</u></p> <p>Travaux de préparation et de construction</p> <p>Stockage des divers déchets de chantier</p>	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation du cadre de vie Gêne de la circulation. 	<ul style="list-style-type: none"> Réutiliser les déblais excavés pour les travaux des voiries. Procéder les travaux par petit tronçon pour éviter les longues accumulations des déblais sur les pistes et les routes existantes. Evacuer les déblais excédentaires et inaptes vers une décharge contrôlée Ne pas stocker les déblais et les matériaux de construction au niveau des rues et devant les habitations et les locaux de commerce. Ne pas mélanger les déchets de chantier pour les trier et les stocker provisoirement sur site, dans des endroits adéquats aménagés à cet effet et livrés aux recycleurs autorisés ou à une décharge contrôlée dans les plus brefs délais. Placer des conteneurs, en nombre suffisant, pour ordures 	Toute la période des travaux	<p>Entreprise (responsable HSE)</p> <p>Supervision par Point focal (CL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Loi n° 96-41 du 10 juin 1996, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination. Décret n° 2000-2339 du 10 octobre 2000, fixant la liste des déchets dangereux. 	Inclus dans le cout des travaux

		ménagères et les vider d'une manière régulière.				
<u>Rejets liquides du chantier :</u> Stockage des hydrocarbures, huiles et produits bitumeux	<ul style="list-style-type: none"> • La contamination des eaux et du sol. • La dégradation du cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter les huiles usagées dans des futs étanches et les livrer aux collecteurs autorisés (SOTULUB). • Etablir une convention avec une station-service pour l'entretien et la maintenance des engins du chantier. • Equiper tous les stockages des produits liquides par des cuvettes de rétention. • Eviter le ravitaillement des engins sur section. 	Toute la période des travaux	Entreprise (responsable HSE) Supervision par Point focal (CL)	<ul style="list-style-type: none"> • Loi n° 96-41 du 10 juin 1996, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination. 	Inclus dans le cout des travaux
<u>Ressources en eau (superficielles et profondes)</u>	<ul style="list-style-type: none"> • La perturbation du drainage superficiel des eaux pluviales. • Contamination des eaux pluviales et des sols par les hydrocarbures, les huiles et les produits bitumeux 	<p><u>Pour les eaux superficielles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'accumulation des terres sur les bordures des voiries et mettre les terres décapées dans les zones basses. • Remblayer les tranchées et la remise à leur topographie initiale avant travaux pour empêcher la formation des obstacles devant l'écoulement superficiele des eaux pluviales. • Restaurer et nettoyer les sites de chantier en rétablissant le profil 	Toute la période des travaux	Entreprise (responsable HSE) Supervision par Point focal (CL)	<ul style="list-style-type: none"> • Code des eaux • 	Inclus dans le cout des travaux

		<p>original de la topographie des sols.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de drainage des eaux pluviales sur site. <p><u>Pour les eaux souterraines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la réalisation d'entretien des engins et des équipements du chantier. • Etablir une bonne gestion des déchets solides et des rejets liquides dans la zone du projet. • Mettre en place le matériel nécessaire pour intervenir rapidement en cas des accidents de déversement accidentel d'huiles minérales, du carburant. 				
<p><u>Travaux de démolition et de construction de la voirie :</u> Impact sur le paysage et le cadre de vie</p>	<p>Changement au niveau de l'aspect paysager durant les travaux d'aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Clôture de l'installation du chantier, • Mise en place des panneaux de signalisation temporaire. • Organiser le chantier avec des zones dédiées aux différents stocks (déchets et matériaux). • Stocker provisoirement les matériaux dans une aire située sur 	<p>Toute la période des travaux</p>	<p>Entreprise (responsable HSE) Supervision par Point focal (CL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Loi n° 96-41 du 10 juin 1996, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination. • Clauses du marché 	<p>Inclus dans le cout des travaux</p>

		<p>le site de chantier avec des hauteurs limités pour éviter la gêne visuelle des riverains.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evacuer, à la fin de la journée, les déchets vers le site choisi par la commune. • Restaurer et nettoyer les emprises des travaux à la fin. 				
<p><u>Sécurité routière</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation du trafic routier • Destruction des accès riverains 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place les dispositifs de sécurité et la signalisation routière nécessaire (panneaux de signalisation, etc.) dans les zones d'intervention. • Maintenir les voies traversées en état de propreté (réparation des voiries dégradées). • Procéder par petit tronçons pour éviter la perturbation des circulations. • Éviter les longues tranchées ouvertes. • Respecter la capacité portante des voiries. • Réparer immédiatement les dégâts sur la voirie causés durant travaux. 	<p>Toute la période des travaux</p>	<p>Entreprise (responsable HSE)</p> <p>Supervision par Point focal (CL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Clauses du marché • Code de la route 	<p>Inclus dans le cout des travaux</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la circulation des engins de transport en dehors des horaires de pointe pour prévenir la perturbation du trafic routier. • Information, sensibilisation et sanction des conducteurs contrevenants 				
<u>Réseaux de concessionnaires</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Dégâts des réseaux • Coupure du réseau téléphonique, d'eau potable, d'électricité, gaz ou d'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir les plans des réseaux existants (SONEDE, ONAS, STEG, en concertation avec les services concernés. • Éviter les accidents et la dégradation des réseaux existants. • Respecter des distances standards par rapport aux réseaux existants • Informer les services compétents pour toute découverte d'un réseau non signalé. 	<p>Avant la phase des travaux</p> <p>Toute la période des travaux</p>	<p>Entreprise (responsable HSE) Supervision par Point focal (CL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Clauses du marché 	<p>Inclus dans le cout des travaux</p>
<p>Tableau : Plan d'atténuation pendant la phase de travaux</p>						

4. **Plan d'atténuation pendant la phase d'exploitation :**

Facteur d'impact	Impacts engendrés	Mesures d'atténuation	Calendrier	Responsabilité	Réglementation	Coût
Dégradation de La couche de roulement	<ul style="list-style-type: none"> • Risques d'accidents, • Dégâts pour les véhicules • Désagréments pour les usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation et mise en œuvre d'un programme de maintenance des voiries. • Renouvellement de la couche de roulement. 	Au moins une fois par an et à chaque constat de dégradation	Service de voirie de la commune	Spécifications et Normes techniques	Budget de la commune
Signalisation routière	<ul style="list-style-type: none"> • Risques d'accidents, • Dangers pour les piétons, notamment les enfants et les personnes âgées. • Dégâts pour les véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation et mise en œuvre d'un programme de maintenance de la signalisation routière. • Contrôle de l'état des panneaux de signalisation. • Remplacement des panneaux endommagés. 	Au moins une fois par an et à chaque constat de dégradation	Service de voirie de la commune	Code de la route	Budget de la commune

II. PLAN DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL :

Le programme de suivi environnemental décrit les mesures prises afin de vérifier la justesse de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité de certaines mesures d'atténuation ou de compensation prévues dans l'étude d'impact et pour lesquelles persisteraient des incertitudes.

Le rôle du suivi environnemental est donc primordial puisqu'il permet d'augmenter les connaissances, de réduire les incertitudes, d'améliorer les outils et les dispositifs d'atténuation afin de protéger l'environnement naturel et humain du projet.

Ce plan s'étend de la phase chantier et aussi pendant la phase d'exploitation.

Le tableau suivant illustre le plan de suivi environnemental à suivre durant tous les phases des travaux projetés :



Plan de suivi environnemental – Phase de construction :

Activités, paramètre de suivi	Lieux	Calendrier Fréquence	Normes, réglementation	Responsables	Coûts, financement		
Surveillance de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de leur efficacité	Conformément au Plan d'atténuation			Responsable PGES (Entreprise) Point focal (CL)	Inclus dans les prix du marché travaux		
Suivi de la qualité de l'air (constat sur terrain, analyse de la concentration de particules dans l'air en cas de plainte)	Aire des travaux Façades des habitations	Quotidienne	NT 106-004				
Suivi du niveau de bruit (constat sur terrain, mesure du niveau du bruit en cas de plainte)			Arrêté du Président de la municipalité				
Suivi des événements accidentels et des interventions	Lieux de l'évènement	Dans l'Immédiat	Plan d'intervention				
Suivi des résultats de traitement des plaintes	Siège de la Commune	Mensuel	MGP			Point focal (CL)	-
Préparation de rapports de suivi	Commune	Mensuel Trimestriel	Modèle de rapport préparé par la CPSCL			Responsable PGES (CL) Point focal (CL)	-



Plan de suivi environnemental – Phase d’exploitation et maintenance :

Activités, paramètre de suivi	Lieux	Calendrier Fréquence	Normes, réglementation	Responsables	Coûts, financement
Surveillance de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de leur efficacité	Conformément au Plan d'atténuation			Responsable PGES (Entreprise) Point focal (CL)	Budget CL/ONAS
Suivi des événements accidentels et des interventions	Lieux de l'évènement	Dans l'Immédiat	Suivi visuel	COLLECTIVITÉ LOCALE (Point focal) ONAS Service exploitation	Budget COLLECTIVITÉ LOCALE et ONAS
Suivi des résultats de traitement des plaintes	Commune (siège)	Mensuel	MGP	Point focal (CL)	-
Préparation de rapports de suivi	Commune	Mensuel Trimestriel	Modèle de rapport préparé par la CPSCL	Responsable PGES (CL) Point focal (CL)	-

III. PLAN DE RENFORCEMENT DE CAPACITES :

Pour garantir la mise en œuvre du PGES il est nécessaire d'évaluer les capacités de la commune et des autres intervenants, et déterminer les actions de formation et d'assistance technique et de renforcement nécessaire.

Le programme de renforcement des capacités proposé est adapté aux capacités existantes de la commune et de ses besoins.

Le programme de renforcement de capacités comporte :

- ❖ Les actions à mettre en œuvre pour les lever les déficits liés à l'exercice des compétences,
- ❖ Les bénéficiaires : le personnel technique et administratif de la commune, les usagers,
- ❖ Le calendrier de déroulement des actions de formation et de sensibilisation et l'organisme chargé.

Le tableau suivant récapitule le programme de renforcement des capacités de ce projet :

Action	Bénéficiaires	Organisme chargée de la mise en œuvre	Calendrier	Durée	Cout
Atelier de formation sur la mise en œuvre du PGE et du plan de surveillance et suivi	Le personnel des structures impliquées dans la gestion de ce projet	CEFAD	Avant le démarrage des travaux	2j	Gratuit
Atelier de formation sur la gestion des déchets et des risques sur le chantier	Personnel technique	CEFAD	Avant le démarrage des travaux	1j	Gratuit
Campagne de sensibilisation	Les usagers	Commune	Avant le démarrage des travaux	Hebdomadaire	Gratuit
Assistance technique pour le suivi de la mise en œuvre du PGE	Responsable PGES	CEFAD	Avant le démarrage des travaux	3j	Gratuit
Désignation d'une entreprise privée spécialisée dans les travaux d'entretien de la voirie et du curage des réseaux d'eaux pluviales.	Commune	Commune	Avant la saison pluvieuse	-	Marché public

ANNEXE 1

- **Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020**



Commune de Sousse, الصفحة الرسمية لبلدية سوسة

10 March

بلاغ

بلاغ

1516/2021

مشروع بناء وتجديد الطرقات وتهينة
المعترقات، وبناء جدار رالده، بمدينة سوسة البرنامج التشاركي لسنة
2020.

استشارة عمومية حول مخطط التصرف البيئي والاجتماعي

وبعد، يعلم السيد رئيس بلدية سوسة كافة مساكلي ومعتلي مناطق التدخل الخاصة بمشروع بناء وتجديد الطرقات وتهينة المعترقات، وبناء جدار رالده، بمدينة سوسة البرنامج التشاركي لسنة 2020 (حسب القائمة المصاحبة) حضور الاستشارة العمومية لمخطط التصرف البيئي والاجتماعي، المقرر عقدها يوم السبت 13 مارس 2021 على الساعة العاشرة صباحا بقاعة الاجتماعات الكبرى بقصر بلدية سوسة، والتي ستخصص للنظر وإبداء الرأي في التأثيرات البيئية والاجتماعية المحتملة للمشروع.

الدكتور محمد إقبال خالد

رئيس بلدية سوسة

رئيس البلدية

د. محمد إقبال خالد



جزء الدراسات الفنية لمشروع بناء وتجديد الطرقات به ملف مناطق التدخل حسب الدوائر البلدية

البلدية	المرجع	المرجع	المرجع
بلدية سوسة	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي
بلدية سوسة	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي
بلدية سوسة	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي
بلدية سوسة	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي
بلدية سوسة	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي
بلدية سوسة	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي
بلدية سوسة	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي
بلدية سوسة	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي
بلدية سوسة	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي
بلدية سوسة	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي	المخطط التوسعي



بلاغ

15/10/2021

جزء الدراسات الفنية لمشروع بناء وتجديد الطرقات به

ملف مناطق التدخل حسب الدوائر البلدية

مشروع بناء وتجديد الطرقات وتهيئة

المطفرقات، وبناء جدار راد، بمدينة سوسة البرنامج التشاركي لسنة
2020.

استشارة عمومية حول مخطط التصرف البيئي والاجتماعي

وبعد، يعلم السيد رئيس بلدية سوسة كافة مشاكلي وممثلي مناطق
التدخل الخاصة بمشروع بناء وتجديد الطرقات وتهيئة المطفرقات، وبناء
جدار راد، بمدينة سوسة البرنامج التشاركي لسنة 2020 (حسب
القائمة المصاحبة) حضور الاستشارة العمومية لمخطط التصرف البيئي
والاجتماعي، المقرر عقدها يوم السبت 13 مارس 2021 على الساعة
العاشرة صباحا بقاعة الاجتماعات الكبرى بمقر بلدية سوسة، والتي
ستخصص للتعبير وابداء الرأي في التأثيرات البيئية والاجتماعية المحتملة
للمشروع

الدكتور محمد إقبال خالد

رئيس بلدية سوسة

رئيس البلدية

د. محمد إقبال خالد

البلدية	الرقم	الرقم التسلسلي	مخبر التماس
بلدية سوسة	1	1	المواطن
بلدية سوسة	2	2	المواطن
بلدية سوسة	3	3	المواطن
بلدية سوسة	4	4	المواطن
بلدية سوسة	5	5	المواطن
بلدية سوسة	6	6	المواطن
بلدية سوسة	7	7	المواطن
بلدية سوسة	8	8	المواطن
بلدية سوسة	9	9	المواطن
بلدية سوسة	10	10	المواطن
بلدية سوسة	11	11	المواطن
بلدية سوسة	12	12	المواطن
بلدية سوسة	13	13	المواطن
بلدية سوسة	14	14	المواطن
بلدية سوسة	15	15	المواطن
بلدية سوسة	16	16	المواطن
بلدية سوسة	17	17	المواطن
بلدية سوسة	18	18	المواطن
بلدية سوسة	19	19	المواطن
بلدية سوسة	20	20	المواطن
بلدية سوسة	21	21	المواطن
بلدية سوسة	22	22	المواطن
بلدية سوسة	23	23	المواطن
بلدية سوسة	24	24	المواطن
بلدية سوسة	25	25	المواطن
بلدية سوسة	26	26	المواطن
بلدية سوسة	27	27	المواطن
بلدية سوسة	28	28	المواطن
بلدية سوسة	29	29	المواطن
بلدية سوسة	30	30	المواطن
بلدية سوسة	31	31	المواطن
بلدية سوسة	32	32	المواطن
بلدية سوسة	33	33	المواطن
بلدية سوسة	34	34	المواطن

+34

5 312
Personnes touchées

378
Interactions

24

Booster la publication

20 partages

- **Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020**

محضر جلسة

الموضوع البرنامج التشاركي لسنة 2020 المتعلق بإنجاز الدراسة الفنية لمشروع بناء و تجديد الطرقات بمدينة سوسة .

تندرج هذه الجلسة ضمن الدراسة البيئية و الاجتماعية المحتملة في انجاز دراسة المشروع المذكور أعلاه . و منه تم قد جلسة بتاريخ 13 مارس 2021 بمقر بلدية سوسة و بحضور مجموعة من المجتمع المدني من مختلف الدوائر البلدية التي يشملها المشروع و كذلك رؤساء الدوائر و التي تشمل :

- دائرة سوسة – سيدي عبد الحميد
- دائرة سوسة- الرياض .
- دائرة سوسة - خزامة .
- دائرة سوسة –جوهرة .
- دائرة سوسة - سيدي عبد الحميد

على المواطنين تقديم مطالبهم للمصالح المعنية بالأمر SONED – STEG – ONAS و اللذين ابدوا تجاوبهم للموضوع.	حي سيدي قاسم :التشكيات حول انعدام مرافق الحياة الأساسية : شبكات الماء الصالح للشرب و تصريف مياه الامطار و لصرف الصحي .
تم ادراجهم في الدراسة الحالية.	قصبية الشط المطالبة بتعبيد الطرقات المحاذية للمدرية لابتدائية إضافة الى نهج ابن السراج و ابن الفضل الحارثي
تشمله الدراسة الحالية إضافة الى الدراسة السابقة	الطريق الرابط بين النجاشي و ديوان التطهير التشكيات حول لحالة الكارثية التي يشهدها الطريق و خاصة ترسبات مياه لأمطار
فور انتهاء المصادقة على طلب العروض و اختيار المقاوله المكلفة بإنجاز المشروع على اقصى تقدير اوت 2021	متى يتم الانطلاق في الاشغال
تم ادراجها في الدراسة الحالية.	انهج البلدية بشارع بلال + انهج بحي المطار
تم ادراجها في الدراسة الحالية	لحالة المتردية لبعض الانهج مثل انهج حي الغدران . نهج تجاه مقهى الميزوني.
تم ادراجها في الدراسة	المستودع البلدي إشكالية في تصريف مياه الامطار

● دائرة سوسة - خزامة

تم ادراجه في الدراسة مع احتساب الكميات الازمة	تقاطع شارعي حسن بن سعيد و منور صمادح المطالبة بإنجاز حوالي 100 ملم من الطريق غير
---	--

النهج في الموضوع مع توعية المواطنين باحترام المكان المخصص لذلك دون تجاوز المزاريب	مداخل السيارات التي تعيق مرور مياه الامطار
تم ادراجها في الدراسة	تهيئة المفترقات و ذلك لتسهيل حركة المرور ● دائرة سوسة -الرياض
تم ادراجها في الدراسة	التعجيل في انجاز تهيئة مفترق شرعي عبد الرحمان ابن ابي بكر مع شارع حاطب ابن ابي بلتعة و شارع الشفاء جراء الحوادث
تم ادراجه في الدراسة مع الاعلام المسبق للمواطنين باحترام المكان المخصص لركن سياراتهم دون تجاوز المزاريب	نهج الفاطميين مداخل السيارات التي تعيق مرور مياه الامطار
تم ادراجه في الدراسة	مفترق مقهى النجم : إشكالية الحوادث
تم ادراجه في الدراسة مع النظر في الأطراف المختصة ONAS في زيادة 100 ملم من قنوات تصريف المياه	نهج موسى ابن نصير إشكالية تصريف مياه الامطار . مع زيادة حوالى 100 ملم من قنوات تصريف المياه
النظر في الموضوع مع الأطراف المعنية	إشكالية التنوير العمومي لبعض المناطق بحي الرياض خاصة بجانب الحي الجامعي

● دائرة سوسة - جوهرة

- الاشكال الرئيسي حول انجاز الطريق الحزامية من مفترق شرعي جلول بن شريفة و خليفة القروي الى شارع الملعب الأولمبي
- تسهيل حركة المرور .
- عمليات الحفر و الردم و تأثيرها في تعطيل حركة السير اثارها على المواطنين .
- وجود معبر مائي لواد الخروب و الذي يتطلب توسعة لضمان العرض المخصص للطريق .
- تقاطع الطريق الحزامية مع السكة الحديدية و منه تم الاتصال بالشركة التونسية للسكة الحديدية لضمان السلامة المرورية .

اقتراحات المواطنين

- قبل الانطلاق في الاشغال يجب على المصالح المعنية في البلدية بإعلام المواطنين تسوية وضعياتهم قبل انطلاق الاشغال بخصوص مداخل السيارات.
- تهيئة المناطق الخضراء في حي الرياض التي استحوذت عليها المواطنين وتم استعمالها كمصبات للنفايات مثل نهج بشير عاشورة -حي الرياض بجانب عزيزة
- تخصيص فضاء للتواصل مع المواطنين عبر مواقع التواصل الاجتماعي لكتابة مطالبهم واقتراحاتهم.



- Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020



- Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020

ANNEXE 2

- **Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020**

Listes de vérification pour le tri des projets

- Construction et rénovation des voiries dans la ville de Sousse- Programme participatif de l'année 2020

❖ **Information sur le projet :**

• **Intitulation du sous projet : Construction** et rénovation des voiries dans la ville de Sousse sous le programme participatif de l'année 2020.

• **Cout prévisionnel du projet : 5 000 000.000 DT**

• **Date prévue de démarrage des travaux : Déc. 2021**

• **Nombre de bénéficiaire (ménage, population) : 52500 habitants**

• **Zone d'intervention : Khezama, Jawhra, Sidi abdamid, cité riath**

• **Superficie desservie : 105 Hectares**

• **Superficie de l'emprise du projet, y compris l'installation du chantier : -**

• **Autre précision :**

❖ **Critère environnementaux et sociaux de non éligibilité du sous projet au financement PDUGL :**

Questions	Réponses	
	Oui	Non
Le projet va-t-il		
1.Nécessiter l'expropriation des surfaces importantes de terrain (> 1 ha) ?		×
2.Nécessiter le déplacement involontaire d'un nombre élevé de familles ou de personnes (>50 personnes) ?		×
3.Produire des volumes importants de pollutions solides ou liquide ou gazeux nécessitant des installations de traitement des eaux usées, de stockage ou d'élimination de déchets solides) ?		×
4.Nécessiter des mesures d'atténuation ou de compensations onéreuse qui risquent de rendre le projet inacceptable sur le plan financier ou social ?		×
5.Générer des déversements de déchets liquides ou solides en continue dans le milieu naturel (par exemple en cas d'absence d'infrastructure existantes de traitement) ?		×
6.Affecter les écosystèmes terrestre ou aquatiques, la flore ou la faune protégées (zone protégées, forêt, habitat fragile, espèces menacées) ou abritant des site historiques ou culturels, archéologiques classés ?		×
7.Provoquer des changements dans le système hydrologique (déviation des canaux, Oued, modification des débits, ensablement, débordement, ...) ?		×
8.Comprendre la création d'abattoirs, de STEP, de centre de transfert des déchets, de décharges contrôlées ?		×

✓ Toutes les réponses sont négatives et par suite le projet est admissible au financement donc on passera à la vérification des critères d'inclusion du projet à l'évaluation environnementale et sociale (Liste de vérification ci-après).

❖ **Vérification de la nécessité ou non d'une évaluation environnementale et sociale :**

Questions	Réponses	
	Oui	Non
Le projet va-t-il		
9. porter atteinte aux conditions de subsistance des populations locales (affecte les activités commerciales locales, agricoles, ou autres, les récoltes, les marchands installé en bord de route ou dans les rues, entraves l'accès aux ressources naturelles, aux biens et services et les biens communs tels que les points d'eau, les routes communautaires) ?		×

10. Impliquer l'installation d'activités connexes au sous projet (par exemple, centrale d'enrobée, pour le revêtement des voiries, carrières, de sables, et de granulats, etc.) ?		×
11. Générer des nuisances et des perturbations fréquentes aux riverains, aux usagers et aux concessionnaires (poussières, bruits, difficultés d'accès aux logements, déviation de la circulation, déplacement des réseaux existants, coupure d'eau, d'électricité, etc.) ?	×	
12. Être implanté sur un terrain accidenté, érodé, à forte pente, inondables, d'accès difficile, ... ?	×	
13. Être implanté sur un terrain nécessitant un changement de vocation et ou des autorisations spéciales (par exemple, décision de changement de vocation, autorisation d'occupation du DPH, du DPM, DPR, avis préalable de l'ANPE sur l'évaluation environnementale préliminaire du projet, ... ?		×
14. Provoquer la dégradation des espaces verts, l'arrachage des arbres, les colmatages des conduites des ouvrages de drainage existant ?		×
15. Générer des déversements accidentels ou occasionnels des déchets solides ou liquides dans le milieu naturel (Exemple, trop plein d'une station de pompage des eaux usées, déchets de chantier, ...) ?		×
16. Nécessite la modification des logements (par exemple, surélévation de la cote zéro pour permettre le raccordement des eaux usées ou pour éviter le retour des eaux et l'inondation) ?		×
17. Nécessite l'ouverture et l'aménagement d'une nouvelle rue ou route ou l'élargissement d'une route/rue existante sur un linéaire important (> 1 Km) ?	×	
18. Nécessite la création d'un réseau de drainage enterré et/ou un réseau d'assainissement		×
19. Comprendre un réseau d'irrigation des espaces verts par les eaux usées traitées ?		×
20. Nécessiter la création d'établissements municipaux (exemples dépôts et ateliers de réparation, marchés aux bestiaux, marché de gros, ... ?		×

- ✓ Si la réponse est positive à une ou plusieurs questions (9 à 20), le projet est classé dans la **catégorie B** et doit faire l'objet d'un Plan de Gestion Environnemental et Sociale (PGES).
- ✓ Si toutes les réponses sont négatives, le sous projet est classé dans la **catégorie C**. Le PGES n'est pas requis dans ce cas et il suffit d'inclure 'Les Conditions de gestion environnementale des activités de construction (CGEAC -ANNEXE 2) dans le DAO et le marché travaux.

Conclusion	
Classe du projet	Catégorie B

Dressé par :	Le bureau d'étude BEP
Signature 	


Président de la Municipalité
Dr. Mohamed Ikbel Khaled